

nue semblable aux autres femmes, pour mieux prouver que son Fils était, comme nous, membre de la famille humaine.

Ainsi de suite ; les raisons énumérées plus haut gardant leur valeur pour expliquer le pourquoi des souffrances et de la mort de la Sainte Vierge.

Puis il est facile de voir ainsi que ce qu'il y a eu de privilégié dans cette mort lui vient encore et toujours de sa *maternité*, car c'est comme *Mère du Sauveur* qu'elle est investie des fonctions sur lesquelles s'appuient les raisons que nous venons d'énumérer.

Marie, comme son Fils, a subi la peine du péché, mais elle ne l'a pas contractée. Pour elle la mort ne fut pas "*Stipendium peccati*," le salaire du péché, et c'est là un premier *privilege*.

Il en est d'autres que nous étudierons.

N. B. — Le 12 Février une messe basse sera célébrée aux intentions de nos **zélateurs** et **zélatrices**.

